

Faits marquants de l'OSASTT 23

Mardi, 26 novembre 2019

La 23^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT 23) a achevé les délibérations en séance plénière sur les éléments éventuels du cadre mondial la biodiversité pour l'après-2020, et abordé les changements climatiques et la biodiversité, ainsi que les liens entre la nature et la culture. Un groupe de contact sur les éléments éventuels du cadre pour l'après 2020 s'est réuni dans la soirée.

Éclairer la base scientifique et technique du cadre pour l'après-2020

Éléments éventuels du cadre pour l'après-2020: À propos des objectifs, la SUEDE et le MALAWI ont appuyé les objectifs à long terme axés sur les résultats à l'horizon 2050, et les objectifs à court terme à l'horizon 2030, et l'AUTRICHE a demandé une référence aux écosystèmes vulnérables. L'ISLANDE et le Royaume-Uni ont privilégié les objectifs à long terme.

Pour ce qui est des cibles, la SUEDE a suggéré un objectif général consistant à «vivre dans la planète pour le bénéfice de tous et de la nature». La SUISSE et la CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATOIRES (CMS) ont plaidé pour la prise en compte de la connectivité écologique en tant que cible autonome. L'AUTRICHE a appuyé les objectifs sectoriels.

Le Royaume-Uni, avec la JORDANIE, a appelé à des objectifs responsables, mesurables, assortis d'échéances et applicables. Les EMIRATS ARABES UNIS, avec l'EGYPTE, ont réaffirmé que les objectifs doivent être pratiques et faciles à expliquer. L'ISLANDE s'est opposée à l'inclusion de «avantages», et a suggéré «services écosystémiques», tandis que le MALAWI a souligné la nécessité d'un partage équitable des avantages.

L'AFRIQUE DU SUD et l'INDE ont souligné que l'accès au financement et à la technologie doit être abordé par les objectifs spécifiques. Le PEROU a souligné l'importance des centres d'origine génétique des espèces d'importance pour l'alimentation et l'agriculture. Le JAPON et d'autres pays ont plaidé pour une approche fondée sur les écosystèmes et l'utilisation de la liste des indicateurs mondiaux. La TURQUIE a suggéré de clarifier le concept de changement transformationnel.

S'agissant de la mission du cadre pour l'après-2020, l'AUTRICHE a suggéré que la mission soit courte, convaincante et qu'elle tienne compte du changement transformationnel. Le Royaume-Uni a déclaré que la mission devra fournir des jalons à l'horizon 2050 en utilisant des indicateurs basés sur les résultats.

En ce qui concerne les indicateurs, l'ISLANDE, avec la JORDANIE, le ROYAUME-UNI, l'ESPAGNE, le MALAWI, l'AUTRICHE, l'Australie, l'ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT (OCDE), et d'autres, ont appuyé l'élaboration des indicateurs dès le début du processus, en même temps que d'autres éléments. L'UE et d'autres pays ont souligné que les objectifs et les indicateurs doivent être clairs, cohérents et logiques, et doivent également porter sur la mise en œuvre, la transparence et le contrôle entre parties.

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (UNCCD) a mis en exergue l'utilisation d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment la couverture végétale et la productivité des terres. L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) a suggéré

des cibles et des indicateurs qui soutiennent les résultats pour l'écosystème et la santé humaine de manière globale. La BANQUE MONDIALE a suggéré d'élaborer une définition des objectifs axés sur les actions.

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) a suggéré que le cadre pour l'après-2020 traite de l'agriculture durable et se concentre sur la diversité biologique des sols, ainsi que sur les écosystèmes marins et d'eau douce. Le TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (ITPGRFA) a mis en exergue les objectifs en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture durable.

L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN) et le RÉSEAU MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DES JEUNES (GYBN) ont réclamé une action collective, mais différenciée, dans la mise en œuvre du cadre pour l'après-2020. Le FORUM INTERNATIONAL DES AUTOCHTONES SUR LA BIODIVERSITÉ (FIAB) a souligné l'équité et demandé que le terme «savoirs traditionnels» soit modifié et remplacé par «connaissances, innovations, pratiques et technologies autochtones et traditionnelles» dans l'ensemble de la Convention. L'ALLIANCE DE LA CDB a fait valoir que le cadre pour l'après-2020 doit prévoir les futures perturbations technologiques.

L'UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES (UNU) a souligné l'importance des approches relatives aux paysages. L'ONU FEMMES et le CAUCUS DES FEMMES ont souligné la nécessité d'un objectif spécifique sur la question de l'égalité hommes-femmes. Le COMITÉ CONSULTATIF SUR LES GOUVERNEMENTS INFRANATIONAUX a demandé aux parties d'engager le dialogue avec les gouvernements infranationaux et locaux.

La GLOBAL FOREST COALITION (GFC) et FRIENDS OF THE EARTH INTERNATIONAL ont plaidé pour la suppression de toutes les incitations perverses et subventions néfastes. Le FONDS MONDIAL POUR LA NATURE (WWF), avec BIRDLIFE INTERNATIONAL, représentant également d'autres organisations environnementales, a proposé un texte spécifique sous le concept de l'intégrité écologique.

Un groupe de contact, co-présidé par Anne Teller (UE) et Jorge Murillo (Colombie), a été créé pour poursuivre les délibérations.

Biodiversité et changements climatiques

Le Secrétariat a présenté le document pertinent (CBD/SBSTTA/23/3).

Par liaison vidéo, Paul Watkinson, Président de l'OSASTT de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a souligné l'importance de renforcer les liens entre la Convention et la CCNUCC. Il a mis l'accent sur la nécessité d'être bien informé sur les liens entre les impacts des changements climatiques sur la biodiversité, les solutions basées sur la nature et les conflits potentiels.

Bon nombre de participants ont décrit les efforts nationaux visant à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, et ont souligné la nécessité de: traiter la biodiversité et les changements climatiques de manière intégrée; renforcer les synergies entre les conventions de Rio et les conventions liées à la biodiversité; et appliquer des solutions basées sur la nature, à la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques.

L'ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE du Sud-est (ANASE) a souligné la nécessité de prendre en compte les meilleures pratiques aux niveaux régional et sous-régional. Le GROUPE des PAYS AFRICAINS a mis en relief la Déclaration ministérielle africaine sur la biodiversité, et proposé des lignes directrices pour la mise en œuvre de solutions basées sur les écosystèmes. LES PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT (PEID) ont souligné la nécessité d'investir dans la restauration et la réhabilitation des écosystèmes.

La FINLANDE a suggéré d'intégrer les approches basées sur les écosystèmes dans les politiques climatiques. La NORVEGE a noté que les impacts des changements climatiques sur la biodiversité devraient dépasser l'impact de tous les autres facteurs de perte de biodiversité. La SUISSE a souligné que les considérations relatives aux changements climatiques doivent être intégrées dans la conception et la gestion des mesures de conservation basées sur la zone (ABCM).

La SUEDE et le JAPON ont noté que certaines mesures d'atténuation des changements climatiques pourraient dégrader la biodiversité et le JAPON a ajouté que les approches basées sur les écosystèmes réduisent les compromis possibles entre les priorités en matière de biodiversité et de climat. Le BRESIL et l'ARGENTINE ont exprimé leurs préoccupations concernant les références aux modèles de consommation et de production alimentaires, et à la bioénergie.

L'ARGENTINE a souligné que l'investissement dans les infrastructures durables est plus important que l'investissement dans les solutions basées sur la nature. Le MEXIQUE a appelé à la prise en compte des Rapports spéciaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relatifs aux changements climatiques et aux terres, aux océans et à la cryosphère. CUBA a souligné l'importance de prendre en compte les écosystèmes marins et côtiers.

Le CANADA a demandé des travaux supplémentaires sur les objectifs, les cibles et les indicateurs spécifiques aux changements climatiques concernant le cadre pour l'après-2020. L'INDONESIE a souligné que toute norme mondiale pour la conception et la vérification de solutions basées sur la nature devra être générique et volontaire. Les SEYCHELLES ont souligné l'utilisation des ABCM.

La COLOMBIE, CUBA, l'INDE, le BOTSWANA, l'ESPAGNE et d'autres pays ont évoqué la nécessité de coordonner les mécanismes de financement entre les forums sur le climat et la biodiversité. Le PEROU a souligné qu'en dépit des avantages importants, les efforts de séquestration basés sur la terre ne reçoivent que 3% du financement climatique. Les SEYCHELLES et ANTIGUA ET BARBUDA ont souligné que le réchauffement de la planète de 2 °C pourrait avoir des effets dévastateurs.

Le CAMEROUN a souligné la nécessité d'étudier plus en profondeur les vulnérabilités économiques et sociales et le coût de l'adaptation aux changements climatiques. L'AFRIQUE DU SUD a encouragé la mise au point d'outils concrets pour la mise en œuvre des solutions basées sur la nature.

Le NEPAL a suggéré d'inclure la biodiversité et les écosystèmes des montagnes. Le MALAWI a souligné que les approches basées sur les écosystèmes devront intégrer les questions sexo-spécifiques. Les PHILIPPINES ont mis l'accent sur la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales (PACL). SAINTE LUCIE a mis en exergue la conservation de la biodiversité dans les points chauds, la sécurité alimentaire et les pratiques agro-écologiques.

Le MAROC, l'ALLEMAGNE, le MALAWI et d'autres pays ont attiré l'attention sur les directives volontaires de la CDB pour les approches écosystémiques de l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. L'ALLEMAGNE a noté que les directives pourraient être largement utilisées dans le contexte des solutions basées sur la nature. Le Royaume-Uni a suggéré de demander à la CCNUCC d'examiner les directives de la Convention sur les approches basées sur les écosystèmes.

Le FIAB, appuyé par l'Australie et l'UICN, a fait des propositions visant à permettre aux PACL de participer pleinement et efficacement au processus pour l'après-2020. Le GYBN, avec CAUCUS DES FEMMES DE LA CDB, a rappelé aux participants les effets importants des changements climatiques sur les enfants, les personnes âgées, les femmes et les PACL. Le COMITÉ INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE (CIP) a déclaré que la culture des petits exploitants agricoles et des paysans est essentielle pour faire face à la crise de la biodiversité. GFC et FRIENDS OF THE EARTH INTERNATIONAL ont suggéré d'utiliser «une approche écosystémique» plutôt que des «solutions basées sur la nature»,

tandis que BIRDLIFE INTERNATIONAL, soutenu par l'Égypte, a mis en garde contre les impacts négatifs de la transition vers énergies renouvelables sur les espèces et leurs habitats.

Un CRP sera élaboré.

Éléments de travail possibles sur les liens entre la nature et la culture

Le Secrétariat a présenté le document pertinent (CBD/SBSTTA/23/4) en indiquant que le Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur l'Article 8 (j) a déjà élaboré des projets de recommandation (CBD/SBSTTA/23/4/Add.1).

Hamdallah Zedan (Égypte), Co-président du GTCNL sur l'Article 8 (j), a présenté les résultats de la 11e réunion, en attirant l'attention sur le dialogue thématique mondial sur les PACL.

De nombreux participants ont appuyé les projets de recommandations et le programme de travail conjoint sur les liens entre la diversité culturelle et biologique, le Secrétariat et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), soulignant que la nature et la culture sont profondément intégrées et que les savoirs autochtones et la gestion culturelle sont des éléments essentiels de la conservation de la biodiversité.

L'ANASE, l'ÉTHIOPIE et d'autres ont apprécié les nouvelles approches en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur les liens entre la diversité biologique, culturelle et linguistique. L'ANASE a attiré l'attention sur son programme de parcs du patrimoine. Le MEXIQUE, la FINLANDE, la FRANCE et d'autres pays ont insisté sur la participation pleine et effective des PACL.

L'ECO a souligné l'importance des indicateurs spéciaux pour la diversité culturelle et biologique dans le cadre pour l'après-2020. Le CAMBODGE et le JAPON ont mis en exergue les approches fondées sur les paysages. Le GHANA a suggéré une référence au programme de l'IPBES sur les savoirs autochtones et locaux.

Le BRESIL et l'ARGENTINE ont mis en garde contre toute tentative, dans le programme de travail pour l'après-2020, de créer des barrières non tarifaires dans le commerce. L'ARGENTINE a recommandé en outre l'élaboration d'une stratégie pour un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés.

L'UNESCO a souligné que les savoirs traditionnels et autochtones sont essentiels pour la transformation et la résilience de la société. L'UICN a souligné que les liens entre la nature et la culture offrent un potentiel inexploité pour la réalisation de la vision 2050 concernant la biodiversité. Le FIAB a mis l'accent sur la nécessité de maintenir l'intégrité du GTCNL sur la recommandation au titre de l'Article 8 (j). Le CIP a souligné la nécessité de reconnaître les droits collectifs.

Un CRP sera élaboré.

Groupe de contact sur les éléments éventuels du cadre pour l'après 2020

Un groupe de contact co-présidé par Anne Teller (UE) et Jorge Murillo (Colombie) s'est réuni dans la soirée pour discuter des orientations de l'OSASTT concernant la mission, les objectifs, les cibles, les indicateurs, les bases et le cadre de surveillance du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les discussions se sont poursuivies dans la soirée.

Dans les corridors

«L'inclusion et la possibilité de faire des déclarations détaillées ont toujours été une pratique courante dans le cadre de la CDB», a calmement expliqué mardi un délégué chevronné, lorsque des observateurs néophytes se sont montrés critiques sur les points de discussion fréquemment répétés relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques en séance plénière. Un autre observateur a déclaré que le processus signifie que les groupes de contact seront le théâtre des véritables négociations: «quand tout le monde est aussi prudent, cela montre à quel point il est difficile d'enfiler l'aiguille».

Le rôle des peuples autochtones et des communautés autochtones et des savoirs traditionnels en est un exemple. Tandis que certains insistaient sur le fait que rien dans le programme de travail ne pourrait invoquer la possibilité de barrières non tarifaires dans le commerce, d'autres participants ont demandé sur un ton caustique: «comment pouvons-nous protéger les droits des PACL si nous supprimons les normes qui garantissent ces protections?» La question de savoir à quels progrès réels pouvait-on s'attendre d'ici la fin de la semaine planait dans l'air. «Heureusement, nous avons encore deux réunions de groupe de travail sur le cadre pour l'après 2020», a suggéré un délégué sur le chemin menant au groupe de contact de la soirée. «Mais je n'envie pas les Co-présidents.»